

UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

PARTIE DE L'UNITÉ U 1 : ÉPREUVE D'ÉCONOMIE-GESTION

Le contenu de cette partie d'épreuve relative à l'économie - gestion est défini dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (*BOEN* du 6 juin 2013).

UNITE U 5 : ÉPREUVE SCIENTIFIQUE

Mathématiques

La partie d'épreuve relative aux mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de mathématiques pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (*BOEN* du 6 juin 2013).

Physique-Chimie

La partie d'épreuve relative à la physique chimie englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de physique et chimie pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (*BOEN* du 6 juin 2013).

UNITE U 6 : ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (*BOEN* du 6 juin 2013).

UNITE U 7 : ÉPREUVE DE FRANÇAIS, HISTOIRE GÉOGRAPHIE - ÉDUCATION CIVIQUE

Français

La partie d'épreuve relative au français englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés par l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (*BOEN* du 6 juin 2013).

Histoire, Géographie- Éducation civique

La partie d'épreuve relative à l'histoire-géographie, éducation civique englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés par l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (*BOEN* du 6 juin 2013)

UNITE U 8 : ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés par l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (*BOEN* du 6 juin 2013)

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCES	UNITÉS	U1	U2	U3	U4
C1 , S'INFORMER - ANALYSER					
C1.1 – Analyser, décoder et identifier la demande.					
C1.2 – Rechercher, sélectionner et hiérarchiser les informations.					
C1.3 – Identifier les caractéristiques fonctionnelle, esthétique, (stylistique et/ou plastique) et technique.					
C2 – DEFINIR et PROPOSER					
C2.1 – Rédiger le cahier des charges en fonction des contraintes esthétique, technique et économique.					
C2.2 – Traduire visuellement des idées, des intentions.					
C2.3 – Proposer des solutions esthétique et technique dans le respect de la demande et des contraintes inscrites au cahier des charges.					
C2.4 - Elaborer et finaliser des solutions techniques dans le respect du cahier des charges et en intégrant les coûts et les moyens de réalisation.					
C3 – PREPARER					
C3.1 – Etablir la gamme opératoire.					
C3.2 – Fixer un planning.					
C3.3 – Effectuer les différents tracés.					
C3.4 – Préparer les matières d'œuvre.					
C3.5 – Préparer et/ou fabriquer les outils.					
C3.6 – Vérifier et régler les machines et les outils.					
C4 – METTRE EN OEUVRE					
C4.1 – Effectuer les débits.					
C4.2 – Réaliser les forgeages.					
C4.3 – Réaliser les formages.					
C4.4 – Effectuer les assemblages.					
C4.5 – Effectuer les finitions.					
C4.6 – Effectuer les opérations de dépose et/ou de pose d'un ouvrage.					
C5 – ASSURER LA MAINTENANCE DES OUTILS DE PRODUCTION					
C5.1 – Détecter d'éventuels dysfonctionnements.					
C5.2 – Maintenir les moyens en état de fonctionnement.					
C6 - CONTRÔLER					
C6.1 – Vérifier la conformité des réalisations à chaque étape.					
C6.2 – Effectuer les contrôles.					
C7 - COMMUNIQUER					
C7.1 – Transmettre des consignes.					
C7.2 – Proposer des améliorations ou des solutions.					
C7.3 – Rendre compte oralement, graphiquement ou par écrit.					
C7.4 – Présenter et soutenir un projet.					
C8 – RESPECTER LES REGLES D'HYGIENE, D'ERGONOMIE, DE SECURITE et D'ENVIRONNEMENT					
C8.1 – Organiser et adapter son espace de travail.					
C8.2 – Adapter le geste et la posture en fonction de l'opération à effectuer et en respectant les règles d'ergonomie.					
C8.3 – Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.					
C8.4 – Appliquer les règles d'environnement.					
C8.5 – Proposer un conditionnement respectant l'ouvrage et les règles de sécurité.					

U1 : Épreuve professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie-gestion

U2 : Épreuve de projet de réalisation

U3 : Épreuve de cultures artistiques

U4 : Épreuve d'arts appliqués

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

SAVOIRS COMPÉTENCES	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	SAS	SB
C1 - S'INFORMER - ANALYSER											
C1.1 – Analyser, décoder et identifier la demande.											
C1.2 – Rechercher, sélectionner et hiérarchiser les informations.											
C1.3 – Identifier les caractéristiques fonctionnelle, esthétique, (stylistique et/ou plastique) et technique.											
C2 – DEFINIR et PROPOSER											
C2.1 – Rédiger le cahier des charges en fonction des contraintes esthétique, technique et économique.											
C2.2 – Traduire visuellement des idées, des intentions.											
C2.3 – Proposer des solutions esthétique et technique dans le respect de la demande et des contraintes inscrites au cahier des charges.											
C2.4 – Elaborer et finaliser des solutions techniques dans le respect du cahier des charges et en intégrant les coûts et les moyens de réalisation.											
C3 - PREPARER											
C3.1 – Etablir la gamme opératoire.											
C3.2 – Fixer un planning.											
C3.3 – Effectuer les différents tracés.											
C3.4 – Préparer les matières d'œuvre.											
C3.5 – Préparer et/ou fabriquer les outils.											
C3.6 – Vérifier et régler les machines et les outils.											
C4 – METTRE EN OEUVRE											
C4.1 – Effectuer les débits.											
C4.2 – Réaliser les forgeages.											
C4.3 – Réaliser les formages.											
C4.4 – Effectuer les assemblages.											
C4.5 – Effectuer les finitions.											
C4.6 – Effectuer les opérations de dépose et/ou de pose d'un ouvrage.											
C5 – ASSURER LA MAINTENANCE DES OUTILS DE PRODUCTION											
C5.1 – Détecter d'éventuels dysfonctionnements.											
C5.2 – Maintenir les moyens en état de fonctionnement.											
C6 - CONTRÔLER											
C6.1 – Vérifier la conformité des réalisations à chaque étape.											
C6.2 – Effectuer les contrôles.											
C7 - COMMUNIQUER											
C7.1 – Transmettre des consignes.											
C7.2 – Proposer des améliorations ou des solutions.											
C7.3 – Rendre compte oralement, graphiquement ou par écrit.											
C7.4 – Présenter et soutenir un projet.											
C8 – RESPECTER LES REGLES D'HYGIENE, D'ERGONOMIE, DE SECURITE et D'ENVIRONNEMENT											
C8.1 – Organiser et adapter son espace de travail.											
C8.2 – Adapter le geste et la posture en fonction de l'opération à effectuer et en respectant les règles d'ergonomie.											
C8.3 – Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.											
C8.4 – Appliquer les règles d'environnement.											
C8.5 – Proposer un conditionnement respectant l'ouvrage et les règles de sécurité.											

S1 - Enseignements artistiques ;
S2 - construction et communication technique ;
S3 - Techniques et procédés ;
S4 - Matériaux et produits ;
S5 - Technologie des ouvrages ;
S6 - Gestion des travaux ;

S7 - Règles d'hygiène, de sécurité d'ergonomie et d'environnement ;
S8 - Démarche qualité ;
S9 - Communication ;
SA - Convergences entre métiers d'art, domaines du design et champs artistiques ;
SB - Dialogue entre les cultures